

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, de l'industrie
et de l'emploi

NOR : [ECEI0819291S](#)

Décision n° 08.00.110.008.1 du 1^{er} août 2008

désignant un organisme de vérification des éthylomètres

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, notamment ses articles 14, 19, 31, 36, 38 ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2003 modifié relatif au contrôle des éthylomètres ;

Vu la demande du Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) en date du 21 avril 2008,

Décide :

Article 1^{er}

En application de l'article 18 de l'arrêté du 8 juillet 2003 susvisé, le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE), 1, rue Gaston Boissier, 75274 PARIS, Cedex 15, est désigné pour effectuer la vérification primitive et la vérification périodique des éthylomètres.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée par extrait au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1^{er} août 2008

Pour la ministre et par délégation :
L'ingénieur général des mines,

Roger FLANDRIN